COMMUNE DE PUPILLIN
39600

N° 6 – PROJET DE PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 19 OCTOBRE 2026

Présents : BEAUPOIL Jean-Luc, PETIT Léo, PACCARD Joël, PROST Isabelle, MARGUET Bernard, GRAS Caroline, PARIS Noémie

Absents excusés : LAURENT Éric, qui a donné pouvoir à PACCARD Joël
DUROCHÉ Michelle, qui a donné pouvoir à BEAUPOIL Jean-Luc
CART Odile,
COURLET Benjamin

Secrétaire de séance : GRAS Caroline

ORDRE DU JOUR :

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2026
2) Location appartement Mairie
3) Étude de devis numérisation état civil
4) Étude de devis enfouissement fils nus
5) Rapports annuels d'activité :
- Communauté de Communes,
- SYDOM du Jura
6) Questions diverses et Informations

Le Maire demande l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- **Tarifs distillation**

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2026

Le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2026 est adopté à l'unanimité.

2) Location appartement Mairie

Monsieur DEFERT Alexis a quitté l'appartement le 30 septembre dernier.

Le conseil décide à l'unanimité de ne pas modifier le loyer qui est de 430 € mensuel mais fixe les charges à 25 € par mois pour les ordures ménagères et l'entretien des communs.

Le conseil décide de rénover le sol de la chambre 1 et de mettre des volets roulants aux 2 fenêtres du côté gauche de la mairie (entreprise R. B. Menuiserie).

3) Étude de devis numérisation état civil

Le Maire présente un devis d'un montant de 2 110 € TTC de la société « Numérize » qui réalise la numérisation des registres d'état civil.

Le conseil décide à l'unanimité de retenir le devis présenté. Ce devis comprend 1 000 actes soit les années 1893 à aujourd'hui.

4) Étude de devis enfouissement fils nus

Le Maire présente un avant-projet sommaire (APS) réalisé par le SIDEC du Jura pour la sécurisation des fils nus Rue de Montjeantôme.
La réglementation interdisant les fils nus, le SIDEC qui est gestionnaire du réseau électrique propose à sa charge l'enfouissement du réseau Rue de Montjentôme. La commune peut profiter de ces travaux pour enfouir le réseau téléphonique et l'éclairage public.
Le reste à charge pour la commune serait de 29 800,41 €.

Le conseil décide de poursuivre le projet et le Maire signera l'avant-projet sommaire.

5) Rapports annuels d'activité :
- Communauté de Communes,
- SYDOM du Jura

Ils sont présentés par le Maire, approuvés à l'unanimité et restent disponibles en Mairie.

6) Tarifs distillation

Le conseil décide à l'unanimité de facturer **5 euros le vase** aux personnes qui distillent au hangar communal. Ce tarif correspond aux dépenses d'eau et d'électricité.

7) Questions diverses et Informations

Le conseil remercie Clara et Hélena CRINQUAND pour leur prestation lors de la cérémonie du Biou.

INFORMATIONS

Suppression du réseau cuivre, 2G et 3G :
La modernisation des infrastructures numériques en France, avec le déploiement massif de la fibre optique et des réseaux 4G, 5G, entraine l'extinction progressive des réseaux historiques (cuivre, 2G, 3G).
Les échéances sont proches et irréversibles :

- 2G : fin 2026 (Orange, SFR, Bouygues). Free Mobile n'a jamais exploité la 2G ;
- 3G : 2028—2029 selon les opérateurs ;
- Cuivre (RTC / ADSL): fermeture progressive jusqu'en 2030 (70 % des communes concernées dès 2026).

Les personnes qui ne sont pas encore raccordées à la fibre doivent faire les démarches auprès des opérateurs.

Fin des chèques au Trésor Public :
Une décision ministérielle de juin 2025, confirmée en novembre 2025, a décidé de mettre fin au recouvrement des recettes publiques par chèque.
Si vous souhaitez régler vos impôts ou une facture de cantine, de crèche, d'affouage, de location de salle communale, d'hôpital…vous devrez soit :

- Opter pour le prélèvement automatique
- Utiliser la plateforme de paiement en ligne : PayFip depuis votre espace Fiances publiques sur impôt.gouv.fr
- Payer directement chez un buraliste partenaire, par carte bancaire ou en espèce, dans la limite de 300 euros.

* <u>Cérémonie du 11 novembre</u> :

Les habitants sont invités à 10 heures devant le monument aux morts.
La musique sera assurée par « Les Jamois »
La présence de jeunes serait appréciée pour chanter la Marseillaise.
A l'issue de cette cérémonie, un apéritif sera offert par la commune.
La commission « fêtes et cérémonies » est chargée d'organiser cet apéritif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

Le maire	**Le secrétaire de séance**
Jean-Luc BEAUPOIL	**Caroline GRAS**